

Mesure 6 - Ensemencement de prairies fleuries riches en biodiversité



Les prairies naturelles riches en espèces sont particulièrement bien adaptées aux aménagements en zone habitée, notamment en remplacement de surfaces herbeuses peu sollicitées. Elles nécessitent peu d'entretien et abritent une flore et une faune très diversifiée.

Subventionnement

La subvention s'élève à CHF 10.-/m² au maximum de prairie fleurie (plafond de CHF 3'000.- par mesure et sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.) à hauteur maximale de 50% des coûts.

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Dimensions de l'ouvrage

- Surface de minimum 25 m² (ou moindre si combinée avec d'autres mesures)

Plantations

- Ensemencement par transfert de foin (fleur de foin) ou par un mélange grainiers composé d'espèces indigènes (si possible d'écotypes valaisans, en tout cas suisses) et principalement vivaces (espèces pluriannuelles). Les mélanges floraux composés essentiellement d'espèces annuelles, tels que les champs de coquelicots et de bleuets, ne sont pas éligibles aux subventions.

Entretien

Entretien durant l'année suivant le semis :

- Fauches de nettoyage des adventices (2-3 fauches durant la première année), avec évacuation du produit de coupe.
- Lutte contre les néophytes envahissantes

Entretien durant les années suivantes :

- Entretien extensif soit maximum deux fauches par année (première fauche à partir de la mi-juin, deuxième fauche en octobre), séchage du foin au sol et évacuation du produit de fauche (mise en tas possible)
- Maintien d'une zone refuge (non fauchée) pour la faune sur environ 10% de la surface totale, différente chaque année
- Aucun arrosage de la prairie ni apport d'engrais
- Lutte contre les néophytes envahissantes

Durée d'engagement

- 8 ans

Informations et bonnes pratiques

- [Pusch, mode d'emploi prairies fleuries](#)
- [Canton de Vaud - Fiche Prairies fleuries.pdf](#)

Documents à transmettre

** Obligatoire*

- Surface de la prairie (m²) *
- Mélange grainier utilisé pour l'ensemencement ou provenance de la fleur de foin*
- Photos de l'emplacement de la mesure*
- Carte avec délimitation de l'emplacement de la mesure*
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch